

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2014 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-081**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques, sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Ouverture du 41^e Festival des Films de Concordia* », qui aura lieu au parc de la Petite-Italie le 8 mai 2014 entre 13 h 30 et 16 h 30, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-087**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Procession religieuse de la paroisse Notre-Dame-de-la-Consolata* » selon l'itinéraire suivant : la paroisse Notre Dame-de-la-Consolata, les rues Jean-Talon, Garnier, Bélanger et Chambord le 21 juin 2014, entre 20 h et 21 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 6 mai 2014

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., O.M.A.
Secrétaire d'arrondissement